

COMMUNE D'ITERSWILLER



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :

(Sur convocation du 18/11/2022)

**Séance du mardi 29 novembre 2022 à 19 h – Caveau de la mairie**

Sous la présidence de Monsieur le Maire : Vincent KIEFFER

Membres présents : 8

Vincent KIEFFER, le Maire

Karin WASSLER, Adjointe au maire

Claude RIEHL, Éric SCHWARTZ, Lionel HALTER, Rachel JOST, Delphine KELLER, Mathilde PAUMA Conseillers

Absents excusés : Florian HEINRICH, Brigitte MARCHAL

Secrétaire de séance : Karin WASSLER

**I 29.11.22 – 03 : Acquisition de parcelles – Portage financier**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux,

VU les statuts de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF d'Alsace) en date du 31 décembre 2020,

VU le règlement intérieur de l'EPF d'Alsace en date du 16 mars 2022, portant notamment sur les modalités de portage foncier, les modalités financières, et les modalités de rachat du bien à l'issue du portage,

VU le courrier de sollicitation adressé par la commune d'ITERSWILLER à l'EPF d'ALSACE le 15 novembre 2022,

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité de :**

- **DEMANDER** à l'EPF d'Alsace d'acquérir et de porter les biens situés à ITERSWILLER (67140), route du Vin, figurant au cadastre sous section 1 numéros 110 et 111, d'une superficie totale de 00 ha 06 a 21 ca, consistant en un terrain nu en vue d'y ménager une réserve foncière.

- **APPROUVER** les dispositions du projet de convention de portage foncier annexé à la présente délibération et autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention nécessaire à l'application de la présente délibération, sous réserve de l'accord du conseil d'administration de l'EPF d'Alsace.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Vincent KIEFFER

La secrétaire de séance,  
Karin WASSLER

